

À la fin des travaux de construction d'un jeu ou d'un manège, l'entrepreneur ou le constructeur-propriétaire doit soumettre à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) une attestation de conformité au Code de construction.

L'attestation doit être émise par une personne reconnue par la RBQ.

Par ailleurs, le propriétaire-exploitant doit soumettre une demande de permis d'exploitation en vue d'exploiter ce jeu ou ce manège.

1. Coordonnées de l'entrepreneur ou du constructeur-propriétaire

<input type="checkbox"/> Société		<input type="checkbox"/> Personne morale		<input type="checkbox"/> Personne physique faisant des affaires seule	
Nom :			Prénom (dans le cas d'une personne physique) :		
Autre nom :					
N° :		Rue :			
Bureau/appartement :		Municipalité :			
Province :			Code postal :		
N° de téléphone :			Poste :		
N° de télécopieur (facultatif) :			Courriel :		
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :			N° de licence :		

2. Coordonnées de la personne reconnue

Nom :			Prénom (dans le cas d'une personne physique) :		
Autre nom :					
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :					
N° de membre à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) :					
N° :		Rue :			
Bureau/appartement :		Municipalité :			
Province :			Code postal :		
N° de téléphone :			Poste :		
N° de télécopieur (facultatif) :			N° de cellulaire (facultatif) :		
Courriel :					

3. Coordonnées du concepteur

Nom :		Prénom (dans le cas d'une personne physique) :	
Autre nom :			
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :			
N° de membre à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) :			
N° :		Rue :	
Bureau/appartement :		Municipalité :	
Province :		Code postal :	
N° de téléphone :		Poste :	
N° de télécopieur (facultatif) :		N° de cellulaire (facultatif) :	
Courriel :			

4. Coordonnées du fabricant

Nom du fabricant :			
Nom de la personne ressource :		Prénom :	
N° :		Rue :	
Bureau/appartement :		Municipalité :	
Province :		Code postal :	Pays :
N° de téléphone :		Poste :	
N° de télécopieur (facultatif) :			

5. Coordonnées du propriétaire-exploitant

<input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Personne physique faisant des affaires seule			
Nom :		Prénom (dans le cas d'une personne physique) :	
Autre nom :			
N° :		Rue :	
Bureau/appartement :		Municipalité :	
Province :		Code postal :	
N° de téléphone :		Poste :	
N° de télécopieur (facultatif) :		Courriel :	
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :		N° de permis d'exploitation :	

6. Adresse du site des travaux

<input type="checkbox"/> Site extérieur <input type="checkbox"/> Site intérieur		Nom du site :	
N° :		Rue :	
Bureau/appartement :		Municipalité :	
Province :		Code postal :	

7. Données techniques

<input type="checkbox"/> Jeu fixe	
Genre :	Modèle :
Marque :	Nom du fabricant :
Caractéristiques techniques du jeu ou du manège	
Nom d'origine :	
Nom usuel :	
Numéro de série :	
Vitesse minimale et maximale (tours/minute, mètres/sec., pieds/sec., kilomètres/heure, etc.) :	
Sens des déplacements si ces derniers sont essentiels au fonctionnement du jeu (horizontal, vertical, latéral, rotation complète, demi-rotation, etc., ou la combinaison des sens de déplacement) :	
Capacité massique des passagers (pour chaque position et masse totale (kilogrammes ou livres) :	
Capacité en nombre de passagers (adultes ou enfants) :	
Date, lieu et liste des essais	
Date des essais, des épreuves et des vérifications (aaaa-mm-jj) :	
Lieu des essais, des épreuves et des vérifications :	
Liste des essais, des épreuves et des vérifications :	

Documents annexés

8. Déclaration formelle

À titre de personne reconnue j'atteste que :

- La conception, le procédé de construction et les travaux de construction du jeu ou du manège ont été effectués conformément au « Code de sécurité concernant les jeux et les manèges, CAN/CSA Z267-00 » et au chapitre IX, Jeux et manèges, du Code de construction, et que le jeu ou le manège peut être mis en service au public en toute sécurité.
- Les installations connexes au jeu ou au manège, notamment les clôtures, les rampes, les escaliers, les garde-corps, les postes des opérateurs et des surveillants, la signalisation et l'affichage sont conformes au « Code de sécurité concernant les jeux et les manèges, CAN/CSA Z267-00 » et au chapitre IX, Jeux et manèges, du Code de construction.
- L'appareillage, le câblage et les connecteurs électriques sont certifiés en conformité avec le chapitre V, Électricité, du Code de construction.
- Les instructions du fabricant concernant le montage ont été suivies.
- Les essais, les épreuves et les vérifications qui sont prévus au « Code de sécurité concernant les jeux et les manèges, CAN/CSA Z267-00 » pour ce jeu ou ce manège, par le concepteur et le fabricant, ont été effectués et leurs résultats sont satisfaisants.
- Les informations pour l'opération, l'entretien, le fonctionnement et la mise à l'essai périodique requise du concepteur et du fabricant par le « Code de sécurité concernant les jeux et les manèges, CAN/CSA Z267-00 » ont été fournies au propriétaire.
- Les appareils sous pression, lorsque présents sur le jeu ou manège, sont identifiés par leur numéro d'enregistrement.

J'atteste également que j'ai fourni à l'entrepreneur ou le constructeur-propriétaire tous les renseignements demandés :

- Une déclaration du fabricant certifiant que ce jeu ou son prototype a été conçu et fabriqué pour résister aux charges et contraintes dans toutes les conditions de charge et de fonctionnement.
- Les renseignements qui se trouvent sur la plaque signalétique exigée à l'article 4.1.3 du « Code de sécurité concernant les jeux et les manèges, CAN/CSA Z267-00 » pour les éléments vérifiés, les moyens utilisés et les données ayant servi de base à son élaboration, l'adresse du lieu de l'installation du jeu ou du manège, la nature des travaux, la date des essais, des épreuves et des vérifications ainsi que le nom et la qualité de la personne qui les a effectués.
- Les informations du concepteur et du fabricant pour l'opération, l'entretien, le fonctionnement et la mise à l'essai périodique du jeu ou du manège faisant l'objet de l'attestation.
- Une copie des informations du concepteur et du fabricant est également déposée à la Régie du Bâtiment du Québec.

Nom :	Prénom :
Signature :	Date :

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave. La Régie du bâtiment du Québec peut en tout temps vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

Règlements et norme de référence

Code de construction, chapitre IX, Jeux et manèges

Code de sécurité, chapitre VII, Jeux et manèges

Code de sécurité concernant les jeux et manèges CAN/CSA 267-00

Protection des renseignements personnels

Les renseignements nominatifs que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence, qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ.

La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour en savoir plus

Régie du bâtiment du Québec

514 873-0976 ou 1 800 361-0761

www.rbq.gouv.qc.ca

Envoi du formulaire

Acheminez votre formulaire dûment rempli et signé à l'adresse ci-dessous :

Régie du bâtiment du Québec

545, boulevard Crémazie Est, 4^e étage

Montréal (Québec) H2M 2V2

Télec. : 514 864-2903 ou 1 866 315-0106